

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : SaBine Gémis

<https://www.cadre21.org/membres/0fee689cd5de5378703561e0>

Date d'obtention : 2021-10-17 13:38:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto propose une démarche claire et concise afin de récolter de l'information efficacement tout en prenant en compte le besoin de protection de la victime et de celui qui signale.

Il faut donc débiter en les rencontrant et en leur donnant la possibilité d'être entendus, tout en compilant de manière rigoureuse l'information recueillie; il s'agit ensuite de la vérifier avec les autres personnes impliquées.

Si l'acte est impulsif, les règles de l'école s'appliquent et lorsqu'il s'agit d'usage, de possession et/ou de diffusion de pornographie juvénile, les appareils sont confisqués et mis sous scellés, sans en regarder le contenu. Le partenaire policier sera interpellé pour finir l'intervention en sensibilisation et remettre les cellulaires.

Par contre, si l'acte commis semble de nature malveillante, une référence aux partenaires du service de police est faite dès ce moment. La suite du travail se fait en collaboration, notamment auprès des jeunes de l'école et des parents.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ces mises en situations m'ont paru intéressantes, car elles entremêlent les éléments et m'ont permis de me faire une idée plus claire de l'application du protocole. Voici quelques éléments retenus :

1. Ne pas regarder les photos, car la grille d'évaluation de l'incident permet de comprendre la nature des actes sans voir les images.
2. Le protocole débute avec la personne qui contacte l'intervenant, même si ce n'est pas la victime; poursuivre avec les différents élèves impliqués.
3. Quand il n'y a pas collaboration, référer au service de police permet de limiter les répercussions.
4. Être attentive aux éléments permettant de s'orienter vers un acte impulsif ou malveillant.
5. Même si ce n'est pas de la pornographie juvénile, poursuivre l'intervention avec l'instigateur permet de vérifier l'information; appliquer les règles de l'école.
6. Finir l'intervention avec le partenaire du service de police afin de sensibiliser le jeune
7. Quand un adulte est impliqué, collecter les informations et référer au service de police pour enquête.
8. Si l'acte apparaît comme malveillant en remplissant la grille, référer au service de police de suite; rencontrer l'instigateur et confisquer le cellulaire pour arrêter les répercussions, protéger l'intégrité de la victime et sensibiliser l'instigateur.
9. Se rappeler que bien qu'ils soient partenaires, l'école n'est pas mandataire du service de police pour collecter des informations; les policiers viendront à l'école mener leur enquête eux-mêmes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il y en a deux pour moi :

1. Dans les étapes préliminaires, l'accueil et l'écoute de la victime et de la personne qui signale sont des moments importants et sensibles. Il faut réussir à donner confiance dans le soutien qui sera reçu durant le processus. Cette démarche n'est pas simple à initier ni à continuer pour nos jeunes, donc être bien reçus, mis en confiance que la démarche est rigoureuse et ne pas se sentir jugés sont des points importants.
2. Le respect de la confidentialité en tout temps est délicat, mais si important ! Il faut agir vite, se montrer rigoureux et protéger l'intégrité des personnes... parfois pas simple dans un contexte rapide et de sollicitations qui arrivent de toutes parts, notamment des parents inquiets et/ou en colère face à la situation. Informer sur la rigueur de la démarche et la protection en cours peut contribuer à rassurer chacun.